

PLACE DU PETIT-SACONNEX

CONCEPTION D'UN NOUVEL
ESPACE PUBLIC DE QUARTIER

Concours de projets d'aménagement
à un degré en procédure ouverte,
octobre 2011



VILLE DE
GENÈVE



Place du Petit-Saconnex

**Concours de projets d'aménagement
à un degré en procédure ouverte.
Rapport du jury, octobre 2011**

SOMMAIRE

Introduction	2
Rapport du jury	4
Levée de l'anonymat	14
Projets primés	21
Projets non primés	44

INTRODUCTION

Construire la scène plutôt que le décor

A l'issue de ces quelques journées partagées avec les autres membres du jury, réunis autour des propositions élaborées pour la place du Petit-Saconnex, les premières pensées vont aux auteurs des projets. Le concours est un moment riche en réflexion, en créativité, mais également un investissement, un effort. Que l'ensemble des participants en soit ici remercié.

L'enjeu de l'aménagement de la place du Petit-Saconnex, loin des grands concours, est celui de l'aménagement d'une place de quartier.

Ce lieu, marqué par les importantes transformations du XX^e siècle, est passé des grands domaines aux grands ensembles tout en conservant ce que l'on pourrait appeler une centralité, ou en tout cas une activité, un rôle social liés aux commerces de la place. Un point d'attraction au centre d'une nébuleuse qui s'étend jusqu'aux activités du monde des organisations internationales, dont les membres demeurent les principaux utilisateurs du site. Une place du village donc, mais celle d'un village international.

Au gré des transformations progressives, et principalement par la pression exercée par le trafic automobile dans le centre urbain, le lieu a vu son aménagement, sa situation, son sol se dégrader. Aujourd'hui, à la faveur d'une modification du tracé d'une ligne de transport public et à la décision de réduire le flux de circulation de transit, la Ville de Genève a pris l'initiative de repenser l'aménagement dans son ensemble et permis l'occasion de ce concours.

Le lieu est petit, les activités nombreuses exercées par les cafés, les commerces, ayant pied sur cet espace et qui sont les garants d'une activité quotidienne intense. Le maintien d'une accessibilité au site par les véhicules fut l'une des conditions d'un possible aménagement et les échanges permis par la participation d'un représentant de l'association des commerçants aux discussions ont été précieux et constructifs.

Le statut de « zone de rencontre » affecté à la place reste une donnée très délicate quand il s'agit de la traduire en terme de projet. Prise au sens littéral, elle évoque un choc que personne ne semble souhaiter. Avec trop d'attention, au contraire, les choses se séparent et la rencontre n'a finalement pas lieu. L'intérêt de la discussion conduite lors des travaux du jury, présent aussi sur le site, a permis de rechercher une proposition qui accompagne cette transformation du contexte, de faire ressortir la qualité de ce lieu, de le lire aussi d'une manière nouvelle.

Ce renouveau, nous l'avons trouvé dans une proposition qui convoque précision géométrique, simplicité des matériaux et des moyens mis en œuvre. En privilégiant la construction de la scène plutôt que du décor. Un plateau pour le théâtre de la vie quotidienne que l'on a hâte déjà d'arpenter.

M. Julien Descombes, architecte IAUG, FAS et architecte-paysagiste FSAP, président du jury

Une place où chacun trouve sa place

Les projets pour l'espace public sont probablement les plus difficiles à concevoir, à penser et finalement à réaliser. Car l'espace public appartient à tous et, en ce sens, chacun le conçoit à la mesure de ses propres usages, de ses propres besoins. Et très vite, ces lieux publics qui devraient appartenir à tous, être partagés entre tous, sont des lieux de conflits, où trop souvent règne la loi du plus fort.

La place du Petit-Saconnex est une place de quartier. Il ne s'agit pas d'un espace majeur et représentatif de la Ville de Genève, mais d'un lieu dont la priorité est celle de répondre aux besoins des usagers, habitants du quartier, passants et clients des commerces bordant la place, des cafés.

Certes, il aurait été facile de décider de rendre cette place piétonne et d'en exclure tout trafic automobile. Ce choix-là n'a pas été fait, dès lors qu'il se serait opéré au détriment de l'une des catégories des usagers. L'objectif de ce réaménagement est de proposer un espace public où chacun trouve sa place et où la cohabitation des piétons, des cyclistes, des voitures, des livreurs et de tous les usagers peut avoir lieu en bonne harmonie.

Certes, le pari est difficile.

Les réponses proposées par les concurrents sont variables. Beaucoup proposent de diviser la place, déjà d'échelle assez réduite, en secteurs bien délimités, dévolus chacun à un usage distinct. Certains, plus rares, proposent un lieu unifié, libre, où la place de chacun des usagers se définit de manière subtile, par un simple marquage, par des éléments qu'il faut contourner, éviter, mais qui cherchent à ne pas constituer des obstacles.

Le projet retenu par le jury est de ceux-là : il propose une surface libre, avec une rangée d'arbres et trois grands éléments construits, objets singuliers et magistraux, qui ont pour vocation de servir à la fois de signes identitaires, de modérateurs de trafic, de bancs, de bacs pour des plantations... Ce projet-là suggère des usages, évoque des limites, sans jamais construire des barrières. L'espace est libre. Charge à chacun des usagers de respecter l'espace de l'autre. L'ambition de ce projet exprime le vivre ensemble plutôt que le vivre chacun chez soi. Gageons que c'est possible!

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS, architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Genève, octobre 2011

RAPPORT DU JURY

4

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître d'ouvrage sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'aménagement en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le projet d'aménagement de la place du Petit-Saconnex fait suite à la suppression, sur la place, d'un arrêt de bus de la ligne n°3 et à la déviation de son itinéraire.

Il s'agissait de concevoir un projet d'espace public de quartier, en lien non seulement avec les activités du site (cafés, temple, commerces...) mais aussi comme un élément du maillage de cheminements et d'espaces publics de la ville, en intégrant une réflexion sensible sur sa valeur historique.

La Ville de Genève, par l'intermédiaire du Département des constructions et de l'aménagement, a organisé un concours de projets d'aménagement à un degré à l'intention d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes et/ou d'architectes-paysagistes et d'ingénieurs civils portant sur tout le périmètre de la place, de ses accès et de ses abords.

Tenant compte de l'histoire, du caractère paysager et urbain du site, l'objectif du concours est de choisir un projet d'aménagement de la place du Petit-Saconnex en zone de rencontre répondant le mieux aux exigences du maître d'ouvrage à savoir :

- offrir aux habitants du quartier un aménagement urbain de qualité ;
- offrir aux activités existantes et futures ainsi qu'aux usagers un espace public convivial en adéquation avec les usages ;
- inscrire la place dans un maillage de cheminements et d'espaces publics en la reliant aux autres centralités du quartier (écoles, parcs, etc...) et dans lequel le piéton est prioritaire ;
- tirer parti du caractère actuel et historique du lieu.

Un mandat d'étude et de réalisation du projet d'aménagement sera attribué à l'équipe lauréate.

04 / PROGRAMME

Espace de rencontre, de déambulation, la place est un lieu de socialisation. Le concept d'aménagement doit lui redonner du sens, de la cohérence, une meilleure lisibilité et définir une nouvelle unité spatiale entre le temple, le rez-de-chaussée des habitations, les commerces. Une attention particulière est également portée sur le traitement des limites en tenant compte des relations qui existent entre la place et le reste de la ville, tels les parcs avoisinants, le réseau dense de chemins piétons et vélos, les écoles,...

Le projet doit répondre notamment aux questions relatives :

- au nouveau statut de la place en zone de rencontre, et, par là-même, garantir la cohabitation et l'interaction entre les différents usagers ;
- au traitement des interfaces et des articulations entre espace public et espace privé ;
- à l'accessibilité aux habitations, aux commerces et au temple ;
- à la qualité et la nature des matériaux utilisés (revêtement de sol) ;
- à la végétation ;
- à la qualité de l'éclairage public et du mobilier urbain ;
- à la topographie.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- qualité architecturale générale du projet d'espace public ;
- compréhension du lieu, de son rapport au tissu existant et de sa topographie ;
- capacité de la proposition à favoriser des pratiques sociales ainsi que la mixité de l'utilisation de l'espace public et à intégrer la problématique du stationnement ;
- respect de la volonté de durabilité et de simplicité (choix des matériaux, gestion des eaux de surface, etc.), économie des moyens ;
- économie générale du projet.

06 / JURY

Président	M. Julien DESCOMBES , architecte IAUG, FAS et architecte-paysagiste FSAP, Genève
Vice-présidente	M^{me} Isabelle CHAROLLAIS , architecte EPFL, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres professionnels	M. John AUBERT , architecte-paysagiste DPLG et urbaniste SIA, Yverdon-les-Bains. M. Peter WULLSCHLEGER , architecte-paysagiste HES FSAP, La Chaux-de-Fonds M. Jean-Jacques BORGEAUD , architecte-paysagiste ETS DPLG FSAP, Lausanne.
Membres représentants	M^{me} Marie-Hélène GIRAUD , architecte EAUG et architecte-paysagiste FSAP, cheffe du service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève M. Gilbert BIANCHI , ingénieur civil, service du génie civil, Ville de Genève M. Samuel SERMIER , représentant des commerçants de la place du Petit-Saconnex
Suppléants	M. Lorenz EUGSTER , architecte-paysagiste HES SIA MAS EPFL, et urbaniste, Zurich M^{me} Céline LAVY , architecte-paysagiste, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève
Experts	M^{me} Florence COLACE , architecte-éclairagiste AFE ACE PLDA, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève M. François BORNICCHIA , ingénieur en transport, Docteur en géographie, Université de Genève, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève M. David RIPOLL , historien de l'art, licencié en histoire de l'art, Université de Genève, conservation du patrimoine, Ville de Genève M. Olivier ROBERT , architecte-paysagiste DPLG, service des espaces verts, Ville de Genève M. Alexandre MORANTE , ingénieur civil, service du génie civil, Ville de Genève

Coordinatrice du concours **M^{me} Céline LAVY**, architecte-paysagiste, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr. 78'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

ouverture des inscriptions	4 avril 2011
questions	jusqu'au 11 mai 2011
réponses du jury sur SIMAP	dès le 1 ^{er} juin 2011
délaï d'inscription	16 juin 2011
rendu des projets	30 août 2011 à 16h
jugement	21 et 22 septembre 2011
remise des prix et inauguration	17 octobre 2011
exposition des projets	du 18 au 5 novembre 2011

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 19 inscriptions. 17 projets ont été remis à l'organisateur dans les délais.

01 MICOCOULIERS	10 L'AIRE DUTEMPS
02 NOTANYWHERE	11 SONGLINES
03 SOUS LES PAVES...	12 place_animée
04 CAS_28910	13 Temps suspendu
05 ERCC7PBAO	14 REVELATIONS
06 AMIBE 11	15 Bellflower
07 COURSEDEAU	16 CONFESSIONS
08 PLACE!!	17 ECLAIRCIE
09 JASMINE	

Un 18^e projet est parvenu à l'organisateur hors délais, le 21 septembre 2011. Le jury a statué sur ce projet au début de ses délibérations.

10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci ont constaté que :

- 17 dossiers rendus sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits ;
- les 17 dossiers sont complets, à l'exception de certains écarts mineurs par rapport au programme ou au cahier des charges ;
- 1 dossier est parvenu le 21 septembre 2011, soit en dehors du délai prescrit. Ce projet n'a pas été ouvert.

11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du jeudi 1^{er} septembre 2011 au vendredi 16 septembre 2011, par les experts du jury, soit :

M^{me} Florence COLACE, architecte-éclairagiste AFEACE PLDA, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève

M. François BORNICCHIA, ingénieur en transport, Dr en géographie, Université de Genève, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève

M. David RIPOLL, historien de l'art, licencié en histoire de l'art, Université de Genève, conservation du patrimoine, Ville de Genève

M. Olivier ROBERT, architecte-paysagiste DPLG, service des espaces verts, Ville de Genève

M. Alexandre MORANTE, ingénieur civil, service du génie civil, Ville de Genève

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet les 21 et 22 septembre 2011.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 17 projets parvenus dans les délais chez l'organisateur.

Concernant le 18^e projet, arrivé le 21 septembre 2011, le jury décide, à l'unanimité, qu'il ne peut être admis au jugement, dès lors que les conditions de réception des projets sont clairement spécifiées dans le règlement-programme du concours qui précise :

« Les projets doivent être entre les mains de l'organisateur du concours au plus tard le mardi 30 août 2011.(...) Les projets peuvent être expédiés par la poste. Dans ce cas, l'organisateur attire l'attention des concurrents sur le fait qu'ils supporteront à part entière les conséquences résultant d'un éventuel retard d'acheminement.

En effet, tout projet qui parviendrait hors délai sera rigoureusement refusé, sans recours possible du concurrent. »

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède individuellement à une première prise de connaissance des projets et des expertises.

12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Le jury constate que, dans l'ensemble, les projets répondent globalement au programme et au cahier des charges. Deux projets proposent toutefois des schémas de circulation autre que celui indiqué dans le cahier des charges du concours. Le jury constate donc qu'ils s'écartent du cahier des charges et du programme.

Il s'agit de :

02 NOTANYWHERE

12 place_animée

Après discussion sur ce point, le jury décide à l'unanimité de les exclure de la répartition des prix considérant qu'il s'agit d'un écart majeur avec le cahier des charges. Cependant, à l'unanimité, le jury admet ces deux propositions au jugement pour d'éventuelles mentions.

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury se réunit devant chacune des propositions pour une analyse détaillée. Pour ce premier tour du jugement, les propositions sont analysées sous l'angle des critères d'appréciation principaux, à savoir, la qualité architecturale et fonctionnelle générale du projet d'espace public, le traitement de la zone de rencontre et la capacité de la proposition à favoriser des pratiques sociales ainsi que la mixité de l'utilisation de l'espace et à intégrer la problématique du stationnement.

A l'issue de ce premier tour, le jury décide d'écarter les projets qui répondent le moins bien à ces critères d'appréciation, qui sont les projets suivants:

02 NOTANYWHERE	10 L'AIRE DUTEMPS
04 CAS_28910	14 REVELATIONS
05 ERCC7PBAO	15 Bellflower
07 COURSEDEAU	17 ECLAIRCIE

12.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Préalablement au deuxième tour du jugement, le jury effectue une visite du site.

Durant cette visite du site, effectuée en commun, le jury examine et analyse les principales caractéristiques des projets afin d'imaginer les propositions in situ. De retour à la salle, le jury procède de nouveau à une analyse approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour devant les planches de concours. Chaque projet est commenté en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des rapports d'expertise.

A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

01 MICOCOULIERS	12 place animée
03 SOUS LES PAVES...	13 Temps suspendu
11 SONGLINES	16 CONFESSIONS

12.7 / TOUR DE REPÊCHAGE

A l'issue du second tour, le jury effectue un tour de repêchage, réexamine attentivement l'ensemble des projets. Il décide de repêcher le projet :

13 Temps suspendu

12.8 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury, après avoir procédé à la rédaction des textes de commentaires de chacun des projets restants, en fait une lecture commune. Après cette critique complète de chaque projet, une discussion générale et un dernier examen des projets, le jury procède au classement final.

A l'unanimité, le jury décide d'attribuer les prix suivants, conformément au point 1.05 du programme et cahier des charges du concours :

1^{er} RANG – 1^{er} PRIX	09 JASMINE	Fr. 28'000.– HT
2^e RANG – 2^e PRIX	08 PLACE!!	Fr. 20'000.– HT
3^e RANG – 3^e PRIX	06 AMIBE 11	Fr. 18'000.– HT
4^e RANG – 4^e PRIX	13 Temps suspendu	Fr. 12'000.– HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la diversité des propositions rendues. L'ensemble de ces propositions a permis au jury de bien comprendre les enjeux de ce site et de mesurer la complexité à résoudre ses nombreuses contraintes.

Notamment, le jury relève la difficulté de concilier la cohabitation et la mixité des usages sur un site d'une échelle finalement assez restreinte. En ce sens, le jury considère que les projets qui proposent une répartition de la place en différentes zones distinctes et bien séparées les unes des autres tendent à morceler l'espace. De même, les projets offrant une grande diversité d'éléments de mobilier occupent l'espace de manière importante, au détriment parfois de la souplesse et de la diversité des usages et des appropriations qui sont souhaitées pour ce lieu.

Après l'examen détaillé des propositions et la visite sur place, le jury a établi une lecture commune du lieu et cerné les principaux enjeux. A la lumière de ces constats, le jury est convaincu que le projet n°9, JASMINE, lauréat du concours désigné à l'unanimité, au premier rang et premier prix, possède toutes les qualités qui lui permettront de répondre aux attentes de la Ville de Genève, des habitants du quartier et de tous les usagers de ce lieu. A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet aux bureaux auteurs du projet JASMINE.

Pour développer ce projet, le jury émet les recommandations suivantes, qui lui semblent indispensables à prendre en compte pour en préserver la simplicité, la clarté et l'unité:

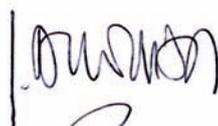
- préserver les qualités et les spécificités proposées pour un espace identitaire, fluide et ouvert, notamment en évitant impérativement d'inclure toute une série d'éléments de mobilier autres que les grandes pièces circulaires prévues dans le projet;
- étudier de manière très attentive le positionnement et la dimension des trois grands éléments circulaires de mobilier, notamment ceux disposés aux deux entrées de la zone de rencontre, de manière à s'assurer que ces éléments modèrent effectivement la vitesse du trafic motorisé;
- conserver le revêtement proposé en pavés enherbés, tout en attachant une attention particulière, lors du développement du projet, à la mise en œuvre et à l'entretien d'une telle surface en pavés avec joints poreux. En particulier, le jury attire l'attention sur l'importance de la mise en œuvre des joints, sablés ou gravillonnés, qui font véritablement partie du concept retenu et participent à l'ambiance de la place. Des joints étanches auraient un tout autre effet;
- affiner le projet et la matérialisation des trois éléments de mobilier circulaires afin que ceux-ci restent la composante majeure de la place et ceci dans le but de ne pas devenir un simple élément urbain de décoration. La proposition d'un tertre fleuri ne convainc guère le jury, qui souhaiterait une solution plus subtile et susceptible de constituer un élément identitaire fort de la place;
- tenir compte dans le développement du projet du déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR);
- tenir compte dans l'évolution du projet du caractère incertain quant à l'extension du parc au sud.

14 / APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury (document original à disposition auprès de l'organisateur).

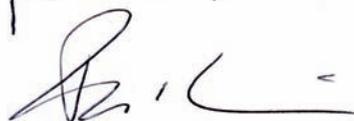
Président

M. Julien DESCOMBES



Vice-présidente

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS



Membres professionnels

M. John AUBERT

M. Peter WULLSCHLEGER

M. Jean-Jacques BORGEAUD

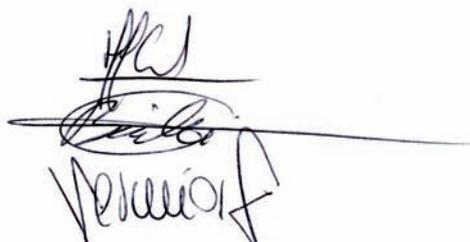


Membres représentants

M^{me} Marie-Hélène GIRAUD

M. Gilbert BIANCHI

M. Samuel SERMIER



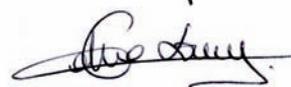
Suppléant professionnel

M. Lorenz EUGSTER



Suppléant représentant

M^{me} Céline LAVY



15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

1^{er} rang | 1^{er} prix

Projet n° 09

JASMINE

Bureau d'architectes

Pascal Heyraud | architecte paysagiste

Faubourg de la Gare 5a | 2002 Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Pascal Heyraud | Giulia Vanni

Ingénieur

Mauler SA ingénieurs civils

Rue de la Chapelle 27 | 2034 Peseux | Suisse

Collaborateurs

Olivier Mauler | Michel Veillard

2^e rang | 2^e prix

Projet n° 08

PLACE!!

Bureau d'architecte-paysagiste

Hoffmeyer Paysage&Communication Sàrl

Rue du Pré-Naville 1 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Valérie Hoffmeyer | Laurent Salin

Ingénieur

ARNAUD WIESMANN INGENIERIE

Chemin de Bel-Air 7 | 1673 Promasens | Suisse

Collaborateurs

Arnaud Wiesmann

3^e rang | 3^e prix

Projet n° 06

AMIBE 11

Bureau d'urbanisme

**DeLaMa Sàrl Devanthéry, Lamunière
& Marchand Urbanisme**

Rue du Tunnel 7 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Bruno Marchand | Christophe Joud | Aurélie Harlin

Ingénieur

SOLFOR SA

Rue du Pré-de-la-Fontaine 15 | 1217 Meyrin

Collaborateurs

Edouard Borloz | Fabrice Chassot

Projet n° 13

Temps suspendu

Bureau d'architecte-paysagiste

TERRITOIRES PAYSAGISTES

Rue Megevand 22 | 25000 Besançon | France

Collaborateurs

Philippe Convercey | Franck Mathe | Etienne Voiriot | Samuel Enjolras

Ingénieurs

GEOS INGENIEURS CONSEILS SA

Route de l'Aéroport 1 | 1215 Genève | Suisse

Collaborateurs

Alain Menoret | Mario Gerodetti | Xavier Marche | Laurent Cassan
Jean-Michel Simon

RR&A – Roland Ribí & Associés SA

Rue de l'Ancien Port 14 | case postale 34 | 1211 Genève 21 | Suisse

Collaborateurs

Roland Ribí | Philippe Gentizon | Isabelle Voser Junod | Fabien Roland
Françoise Jaccoud Ladé | David Clavreuil

Eclairagiste

ON, agence de conception lumière

Boulevard de Picpus 36 | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Vincent Thiesson | Simon Milleret-Godet | Sarah Debaene | Alexia Bazzigalupi

4^e rang | 4^e prix

Bureaux non primés par ordre de rendu :

Projet n° 01

MICOCOULIERS

Bureau d'architectes

Nicolas Reymond Architecture et Urbanisme

Rue Lauzin 14 | 75019 Paris | France

Collaborateurs

Nicolas Reymond

Projet n° 02

NOTANYWHERE

Bureau d'architectes

Elisa Castro Baldo architecte

Via Marzia 18 | 06121 Perugia | Italie

Collaborateurs

Bruno Guerri

Ingénieur

Carmine Pacelli Ingénieur

Loc. Percione 66A | 52044 Terontola di Cortona (AR) | Italie

Projet n° 03

SOUS LES PAVES...

Bureau d'architectes

Philippe Laplace architecte

Rue de la Navigation 5 | 1201 Genève | Suisse

Ingénieur

SCHAEFFER & BARTOLINI SA

Rue du Léopard 1 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Georges Schaeffer | Christophe Personne

Projet n° 04

CAS – 28910

Bureau d'architectes

CASANUEVA ARQUITECTOS

Emilio Pino 6, 8 drcha | 39002 Santander | Espagne

Collaborateurs

Pilar Bartolomé | Aureliano Calderón Arnaiz | Ion Stanciu | Iván calderón

Projet n° 05

ERCC7PBAO

Bureaux d'architectes

Roberto Bacchilega

Via Caterina Sforza 2/A | 40026 Imola (BO) | Italie

Giulia Mazzali

Via San Pier Grisologo 48 | 40026 Imola (BO) | Italie

Ingénieur

Roberto Bortolotti

P. le V. Veneto 3 | Castel San Pietro Terme (BO) | Italie

Projet n° 07

COURSEDEAU

Bureaux d'architectes

Galli Niccolo' architecte

Via della Torricella 11 | 50135 Florence | Italie

Alessio Coghene architecte

Via Tramontana 38 | Porto Torres (SS) | Italie

Ingénieur

Marco Tilocca Ingénieur

Via Marsiglia 40/A | 07100 Sassari (SS) | Italie

Projet n° 10

L'AIRE DUTEMPS

Bureau d'architectes

PEZ ARQUITECTOS SLP

Calle Campomanes 8 | bajo A | 28013 Madrid | Espagne

Ingénieur

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA

Rue de la Fontenette 27 | 1227 Carouge | Suisse

Eclairagistes

François Gschwind Concepteur lumière

Rue Bancel 2 | 69007 Lyon | France

Arquitectura y Agronomía Slp

C. clos de Sant Francesc 18 bxs | 08034 Barcelone | Espagne

Projet n° 11

SONGLINES

Bureau d'architectes

Jacqueline Kissling Architecte Landschaftsarchitektin BSLA

Hauptstrasse 44 | 9400 Rorschach | Suisse

Ingénieur

Furrer und Partner AG Ingenieurbüro

Burgstrasse 7 | 9323 Steinach | Suisse

Collaborateurs

Paul Furrer

Projet n° 12

place animée

Bureau d'architectes paysagistes

Klötzli Friedli Landschaftsarchitekten AG

Ensingerstrasse 25 | 3006 Berne | Suisse

Collaborateurs

Beatrice Friedli Klötzli | Christoph Läderach | Marianne Friedli

Ingénieur

DIC SA Ingénieurs

Case postale | 1860 Aigle | Suisse

Collaborateurs

Dieter Stucki

Projet n° 14

REVELATIONS

Bureau d'architectes paysagistes

ATELIER HORIZON

Rue Robert Desbiolles 15 | 74240 Gaillard | France

Collaborateurs

Magali Braja

Ingénieur

PERRETEN & MILLERET SA

Rue Jacques-Grosselin 21 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Erik Langlo | Marc-André Mottier

Projet n° 15

Bellflower

Bureau d'architectes paysagistes

La Touche Verte | Marc Junod

Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Cécile Albana Passet | Raphaël Dupraz

L'Observatoire International Inc. Lighting designers and consultants

Collaborateurs

Gillabert Etienne

Ingénieur

sd ingénierie Genève SA

Rue de Lyon 75 | Case postale 550 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Pascal Vincent | Benoit Charbonnier | William Bouvier

Laurent Chevassu | Andreas Mersmann

Projet n° 16

CONFESSIONS

Bureau d'architectes

MIDarchitecture Sàrl

Rue Louis-Favre 27 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Mical Mercier Oulevey | Muriel Zimmermann

Valeria Mogavero | Kathelijne Reijse Sallet

Projet n° 17

ÉCLAIRCIE

Bureau d'architectes paysagistes

MAN MADE LAND Bohne Lundquist Mellier GbR

Schillerpromenade 38 | 12049 Berlin | Allemagne

Collaborateurs

Alexandre Mellier | Christian Bohne | Anna Lundquist

Ingénieur

GIRUS SAS

Rue Francis Carco 1 | 69120 Vaulx en Velin | France

Collaborateurs

Rabah Zentar | Yoann Mirabel | Nicolas Pes | Cyril Zak Gardiol

PROJETS PRIMÉS

1^{er} RANG | 1^{er} PRIX

Projet n° 09

JASMINE

Bureau d'architectes

Pascal Heyraud | architecte paysagiste

Faubourg de la Gare 5a | 2002 Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Pascal Heyraud | Giulia Vanni

Ingénieur

Mauler SA ingénieurs civils

Rue de la Chapelle 27 | 2034 Peseux | Suisse

Collaborateurs

Olivier Mauler | Michel Veillard

Commentaire du jury

Le parti choisi d'un revêtement unique en pavés naturels est simple, logique et cohérent à l'échelle de la place. Le traitement du sol se développe depuis le mur nord jusqu'aux façades des bâtiments et englobe harmonieusement les différents éléments composant la place. L'espace ainsi créé est ouvert et fluide. Par des jeux de calepinage (orientation des rangs de pavés), le projet met subtilement en valeur différents espaces aux fonctions définies tout en respectant la mixité des usages : places de parking, voie de circulation, parvis du temple, terrasses, liaisons piétonnes transversales avec le parc au sud, cadrage de la zone de rencontre dans son environnement, etc... Le jury apprécie particulièrement la réversibilité des fonctions ainsi donnée et la possible occupation polyvalente et festive de la place dégagée de tout élément.

L'utilisation du pavé répond à la volonté de durabilité, de simplicité et d'économie de moyens. La mise en place traditionnelle du pavé par des joints en sable et/ou en gravier offre la possibilité d'une colonisation spontanée des joints par les mousses et par la végétation. La perméabilité du sol autorise l'infiltration des eaux de pluie. La mise en œuvre est simple et permet d'éventuelles transformations. L'ambiance créée par le choix de ce procédé est une des qualités essentielles de ce projet.

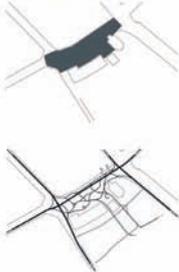
Un alignement de micocouliers structure simplement et efficacement la place : d'un côté, la partie piétonne, de l'autre la partie mixte. Le passage de l'une à l'autre se fait en souplesse sans effet de ségrégation artificielle. Le mobilier, composé de quelques chaises et de bancs, au soleil ou à l'ombre, est disséminé sur l'ensemble du périmètre et facilite l'appropriation des lieux.

Deux buttes plantées, objets circulaires, disposées aux extrémités, marquent les entrées de la zone de rencontre et accrochent la place aux chemins des Crêts et Moïse-Duboule. Une troisième s'insère entre la zone piétonne et la zone mixte. Ces trois éléments à la fois identitaires et modérateurs de vitesse jalonnent le parcours. Pour garantir la force de ces objets, le jury recommande que le dessin ainsi que son contenant soient approfondis.

Le jury a apprécié le travail sur les pavés enherbés, mais rend attentif au fait que pour assurer la qualité et la pérennité du projet, son développement devra s'orienter vers une mise en œuvre soignée et tenir compte de l'entretien d'un tel revêtement.



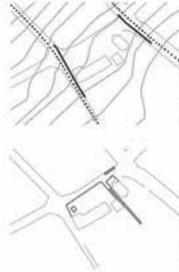
Une zone de rencontre



un planisphère continu
un planisphère continu, tel qu'observé, à partir de la géométrie planisphérique existante. Il s'agit d'un tissu urbain continu et non d'un espace de rencontre.

un maillage serré
une grille continue, un quartier et un plan de circulation sont conçus de manière que les espaces de rencontre soient intégrés à l'ensemble du tissu urbain existant.

Une place reconnaissable



une attention topographique
une place s'inscrit dans l'espace des relations topographiques de la zone. Les formes architecturales et les volumes de la place sont conçus en relation avec le relief et le contexte urbain existant.

une attention paysagère
le plan de la place est conçu en relation avec le relief et le contexte urbain existant. Les formes architecturales et les volumes de la place sont conçus en relation avec le relief et le contexte urbain existant.

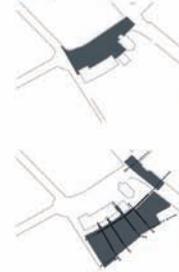
Un usage quotidien



une organisation simple
l'organisation est simple et claire. Les formes architecturales et les volumes de la place sont conçus en relation avec le relief et le contexte urbain existant.

un espace polyvalent
l'organisation est simple et claire. Les formes architecturales et les volumes de la place sont conçus en relation avec le relief et le contexte urbain existant.

Un usage occasionnel ou à venir



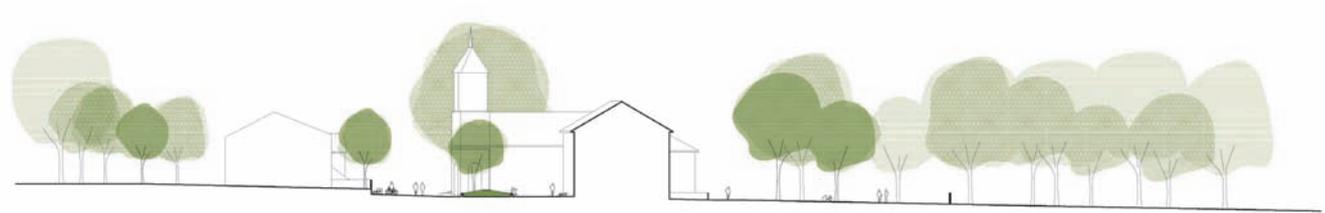
une organisation structurée
l'organisation est structurée et claire. Les formes architecturales et les volumes de la place sont conçus en relation avec le relief et le contexte urbain existant.

une structure possible
l'organisation est structurée et claire. Les formes architecturales et les volumes de la place sont conçus en relation avec le relief et le contexte urbain existant.

Coupe AA' 1:200



Coupe BB' 1:200



Un aménagement durable



1

Un matériau de voirie



Un choix pour une qualité acoustique, tactile, et pour un aspect historique. Une régulation de la température globale ainsi qu'un rafraîchissement de l'air en été. Un gain de 10% de consommation énergétique.



2

Une végétation structurante



La végétation contribue au bien-être des habitants. Une végétation structurante permet de créer un environnement agréable et sain, un lieu de rencontre et de détente. Elle contribue à la régulation de la température et à la réduction de la consommation d'énergie. Elle permet également de créer un environnement accueillant et agréable pour les habitants.



3

Une réflexion globale



Le choix de matériaux et de plantes est une réflexion globale qui prend en compte l'impact environnemental, l'aspect esthétique et la durabilité. Elle permet de créer un environnement agréable et sain, un lieu de rencontre et de détente.

Un choix simple



4

Un mobilier adapté



Un mobilier adapté à l'usage de la place, qui permet de créer un environnement agréable et sain, un lieu de rencontre et de détente.

Un lieu convivial



une place recomposée



un lieu de rencontre



une terrasse généreuse



une cour à ciel ouvert

Un ambiance nocturne



2^e RANG | 2^e PRIX

Projet n° 08

PLACE!!

Bureau d'architecte-paysagiste

Hoffmeyer Paysage&Communication Sàrl

Rue du Pré-Naville 1 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Valérie Hoffmeyer | Laurent Salin

Ingénieur

ARNAUD WIESMANN INGENIERIE

Chemin de Bel-Air 7 | 1673 Promasens | Suisse

Collaborateurs

Arnaud Wiesmann

Commentaire du jury

Le projet propose un aménagement de la place qui organise deux espaces principaux : une zone exclusivement piétonne au sud, du côté des arcades et des commerces, et une partie mixte au nord, dédiée plus particulièrement à la circulation et au stationnement des voitures et des vélos.

La séparation entre ces deux secteurs est matérialisée par un muret en béton comprenant des jeux d'eau et longé par un bassin du côté de la place piétonne. Ce bassin participe à l'ambiance sonore de la place.

Le sol de la place est uniformément revêtu de pavés, à l'exception d'une large surface centrale en gravier destinée exclusivement à la détente. Le traitement très minéral de l'ensemble est contrebalancé, en périphérie de la place et le long des bâtiments, par des plantations à caractère spontané représentatives des jardins villageois.

La partie centrale de la place est agrémentée de bancs offrant une multiplicité d'usages. L'éclairage nocturne est assuré par une guirlande d'ampoules lumineuses placées en dessus du muret et complété par un éclairage de sol le long des plates-bandes fleuries.

Le jury a apprécié le caractère identitaire du lieu, exprimé par le traitement du sol unifié sur tout le projet. La proposition respecte l'échelle du lieu et son caractère en offrant de bonnes possibilités d'appropriation.

Les matériaux utilisés sont simples, sans prétention et en rapport avec ceux existant déjà dans le lieu.

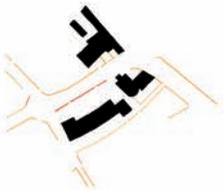
Le jury regrette toutefois que, par sa nature même, le projet évite de résoudre la problématique de la mixité propre à une zone de rencontre, au profit d'un parti qui se réfère explicitement au modèle de la rue de village bordée d'une place.

De ce fait, la présence du mur, sa hauteur et sa continuité linéaire représentent un obstacle à la fluidité et à la multiplicité des usages sur la place. L'espace est ainsi divisé en secteurs dont l'unité est difficilement lisible.

Finalement, le choix des différents éléments composant la place (mur, banc, fontaine) apparaît au jury comme un ensemble hétérogène dont l'unité n'apparaît pas d'emblée.



concept



murs et limites
Les murs définissent les limites de l'espace public
— murs existants
— murs nouveaux



place et jardin
Une grande place avec des bancs et terrasses
Un jardin avec des jeux et des plantages
— place
— jardin



fontaines et eaux de pluie
La fontaine historique est déplacée contre un mur
La nouvelle fontaine se trouve au cœur de la nouvelle place
L'eau de pluie est récoltée et retenue
— fontaine
— sol perméable et rétention
— fontaine historique déplacée



arbres et fleurs
Les arbres majeurs existants sont maintenus
Les fleurs accompagnent les murs
— arbres existants
— fleurs



guirlande et murs éclairés
Des ampoules sont suspendues au-dessus de la fontaine
Le pied des murs est illuminé
..... guirlande suspendue éclairage au sol

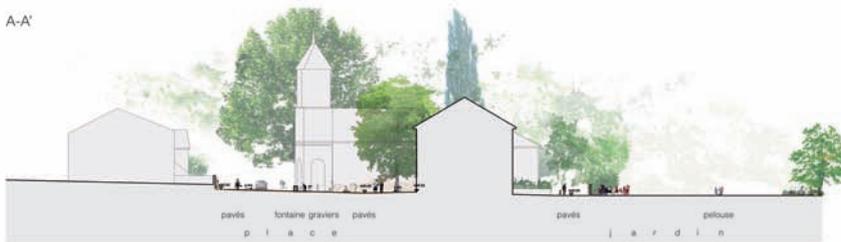
PLACE!!

vue perspective



coupes 1:250

A-A'



B-B'

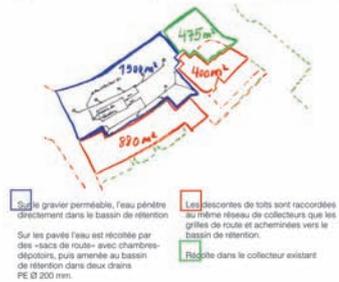


C-C'

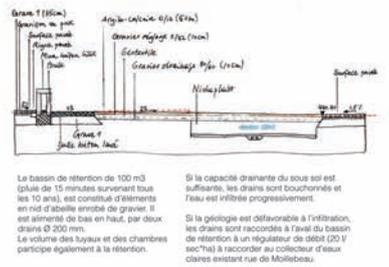


gestion des eaux de pluie

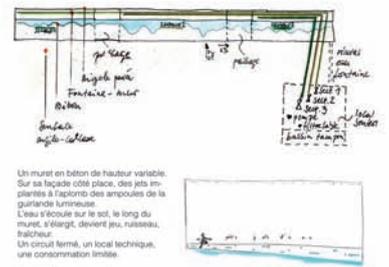
PLACE !!



bassin de rétention



nouvelle fontaine



3^e RANG | 3^e PRIX

Projet n° 06

AMIBE 11

Bureau d'urbanisme

DeLaMa Sàrl Devanthéry, Lamunière & Marchand Urbanisme

Rue du Tunnel 7 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Bruno Marchand | Christophe Joud | Aurélie Harlin

Ingénieur

SOLFOR SA

Rue du Pré-de-la-Fontaine 15 | 1217 Meyrin

Collaborateurs

Edouard Borloz | Fabrice Chassot

Commentaire du jury

Le projet est caractérisé par une idée forte, celle de relier les deux points constitués par le temple et l'église. Cette idée est traduite, assez littéralement et avec radicalité, par un grand plateau dégagé qui vient augmenter, agrandir l'espace de la place au-delà du carrefour Adolphe-Pasteur.

Cette ouverture est à mettre en relation avec une partie plus dense du côté sud bâti, instaurant ainsi un jeu entre des espaces complémentaires aux ambiances très différentes.

Cette qualité de départ s'opère néanmoins au détriment des qualités d'utilisation de l'espace.

Tout d'abord, le grand plateau ainsi créé ne donne pas les garanties de sécurité et de confort attendues, en laissant une totale liberté à la circulation automobile. Puis, l'implantation de la ligne de stationnement dans la zone arborisée rend difficile la perméabilité et l'accès piétons à ce plateau. Cette disposition forme un espace contraint du côté bâti, avec un resserrement à l'angle du passage couvert, encore renforcé par la présence de quatre places de stationnement.

L'utilisation du béton comme matériau de sol pour la réalisation du plateau est en adéquation avec la générosité du postulat de départ. Cependant, le rehaussement de la topographie à la hauteur de l'entrée du temple oblige à une modification générale des niveaux de la place et à d'importants travaux de remblayage. En ce sens, l'apparente simplicité de la proposition s'avère plus difficile dans sa mise en œuvre.





VUE DEPUIS LE CHEMIN DR. ADOLPHE - PASTEUR



COUPE TRANSVERSALE - 1/1000

- Éclairage linéaire
blanche dans canalisés /
mise en lumière du mur d'eau
- Bancs en pierre /
éclairage ponctuel
ferrugineux
- Éclairage ponctuel
à mise en scène du
temple
- Mât d'éclairage
- Spot
encastré
dans
l'herbe
- Fosse de
plaine terre
pour
piétons
des arbres
- Herbes et graminées

AMIBE 11
CONCOURS : Concours espaces publics «PLACE DU PETIT-SACONNEX»

30.08.2011

La place du Petit-Saconnex était aux origines un espace quasi carré, d'une taille mesurée, clairement délimité par la façade principale du temple édifié en 1842 et ses fronts continus des bâtiments de deux niveaux. L'un valait un face du temple, l'autre relimitant l'espace à son extrémité Sud-Ouest.

La démolition de ce dernier hameau dans les années 1930 et son remplacement par un long immeuble collectif, about en effet, change radicalement l'identité de la place et porte atteinte à son unité spatiale, créant un «trou» sans structure morphologique. L'opération 1930 conduit au cours des décennies suivantes, dans une position un peu excentrée, peiné à trouver un lieu de référence par un dialogue efficace avec la place existante.

Le projet part du principe de rélier tous ces éléments architecturaux autour d'un espace public, être qui se termine aux extrémités par les deux bâtiments religieux. La nouvelle place - ou une banquette par rapport au niveau actuel - consiste de plain-pied le porche d'entrée du temple et accueille, à l'autre bout, un nouvel aménagement d'accès à l'église, par le dit chemin.

Ainsi, la place reprend le caractère linéaire dominant perceptible déjà dans le plan Michel du Crest (1730) et qui, dans un état imaginaire, pourrait se poursuivre à l'intérieur du domaine de Buët (littoral par son caractère de sol, son traitement reconnaît néanmoins deux bords aux ambiances différentes, au Nord-Ouest il met en valeur le mur existant - protégé par la nouvelle entrée de l'église - lequel est relié au fait, par la présence simulée de l'ancienne fontaine et d'un bassin contemporain, au Sud-Est il crée un espace de verdure et de détente en extension des commerces existants.

Principe 1 - Continuité spatiale du chemin de crête
Le grand axe paysager qui suit la ligne de crête présente, à ses bords, plusieurs équipements publics qui viennent s'y greffer depuis le domaine de Buët jusqu'à l'école des Cèlles. La place du Petit-Saconnex vient compléter sur cet axe, comme un élargissement de l'espace, jadis davantage contenu par le dénivelé des façades.
Le projet redessine des lignes fortes qui, avec l'appui des murs existants, permet de repositionner les éléments singuliers dans une unité d'ensemble (église, fontaine).
L'axe et le dénivelé, la géométrie des lignes de sol met en tension les deux grands bords de la place pour en faire une séquence particulière et dynamique. Un unique sol aux variations très d'aspect de lecture assure la reconnaissance de tous les usages face que de nouvelles lignes perceptives soient mises en œuvre, les plantations qui du Sud-Est offrent une nouvelle façade végétale en continuité du temple. (P1)

Principe 2 - Deux parvis
Le temple figureait initialement comme bâtiment reliant de la Place du Petit-Saconnex. Les années passées, la construction de l'église catholique romaine a apporté un nouvel édifice singulier qui, par une relation en angle, tente de se réintégrer à l'espace ouvert de la place.
Aujourd'hui, ces époques peuvent se mêler avec la reconnaissance de deux parvis en continuité, comme deux porches d'entrée. L'opération est consensuelle sur le temple, qui se lit au parvis par son porche d'entrée, tandis que l'accès à l'église est réouvert. Deux axes existants, un vieux plan d'un côté et un grand sillon de l'autre, accèdent par leur silhouette la présence de ces instruments. (P2)

Principe 3 - Affirmation des murs d'enceinte
D'anciennes photographies montrent l'existence d'un mur à l'angle du chemin des Cèlles et du chemin Dr Adolphe-Pasteur, si ce n'est respectés l'église. Ces murs d'enceinte participent à définir les bords tout en traitant en scène les entrées. Un nouveau mur d'angle en béton est installé dans le prolongement de deux existants pour rétablir cette perception et contenir le terrain devant l'église qui siège en talus sur la place. (P3)

Principe 4 - L'eau révèle la place
Toute la place se trouve en pente légère d'Ouest en Est ce qui nous rappelle sa position en ligne de crête. Cette topographie naturelle se conforme aux lignes des murs de pierre, construits des mains de l'homme pour en dominer le sol.
Le grand mur situé au Nord de la place, intéressant par ses réflexions et le système de cours qui reflète en face du temple (Celle du soleil, celle du mouvement, est un complément habile de dénivelé adouci. Sa mise en valeur s'effectue par l'horizontalité d'une table d'eau qui émerge de terre pour venir travailler à son ensemble Est. La fontaine, Celle-ci retrouve un ancrage précis à sa morphologie, qu'elle avait perdu au cours des divers remaniements locaux. Sa nouvelle position dans l'angle du temple, historique et moderne, une dernière péroration patrimoniale, elle devient également le point de convergence de la promenade pédestre perpendiculaire aux axes « Parc » - au Sud.
L'eau révèle plus encore une sensation de fraîcheur au pied du mur, sous la coiffe décolorée des arbres, un lieu privilégié pour le jeu des enfants. (P4)

Principe 5 - Une place verte
La végétation est particulièrement dominante dans le caractère des espaces publics environnants du Petit-Saconnex, à la fois par les masses arborées et par les grandes densités d'herbe vive. Cette abondance de végétal est précieuse pour en sentir de multiples ambiances. L'ombre est projetée à l'arrêt, à la contemplation, au repos comme le motif le plus photographique de la promenade des Cèlles en 1930. Une bande de sculptures est disposée en quinconce devant les arches de l'immeuble existant. Une ligne d'arbres possède à son pied une grande végétation de graminées qui agit les bancs. Les volumes sont gérés par parcs à l'entrée des arbres, dans une proximité d'accès aux commerces. (P5)

Principe 6 - Usages ordinaires et événementiels
Par le positionnement et la délimitation de divers sous-entités, la place du Petit-Saconnex propose un jeu de zones et des flux des usages ponctuellement des bords à aménager sur les parcs, aux heures habituelles les bords des Cèlles se repositionnent et plus fréquemment la fontaine offre son caractère, le bassin soutient l'arrêt au jeu d'un enfant, les parterres vertes rejoignent la lecture de la cartographie.
L'espace linéaire libère permet aussi d'accueillir des usages plus particuliers tels qu'une fête villageoise ou encore la marche, en favorisant l'installation d'une série de stands cibles sur le rythme des arbres. (P6)

4^e RANG | 4^e PRIX

Projet n° 13

Temps suspendu

Bureau d'architecte-paysagiste

TERRITOIRES PAYSAGISTES

Rue Megevand 22 | 25000 Besançon | France

Collaborateurs

Philippe Convercey | Franck Mathe | Etienne Voiriot | Samuel Enjolras

Ingénieurs

GEOS INGENIEURS CONSEILS SA

Route de l'Aéroport 1 | 1215 Genève | Suisse

Collaborateurs

Alain Menoret | Mario Gerodetti | Xavier Marche | Laurent Cassan
Jean-Michel Simon

RR&A – Roland Ribí & Associés SA

Rue de l'Ancien Port 14 | case postale 34 | 1211 Genève 21 | Suisse

Collaborateurs

Roland Ribí | Philippe Gentizon | Isabelle Voser Junod | Fabien Roland
Françoise Jaccoud Ladé | David Clavreuil

Eclairagiste

ON, agence de conception lumière

Boulevard de Picpus 36 | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Vincent Thiesson | Simon Milleret-Godet | Sarah Debaene
Alexia Bazzigalupi

Commentaire du jury

Le projet propose une organisation habile des différents éléments de programme de la place. Notamment, la circulation est contenue entre deux bandes de stationnement voitures et vélos disposées en baïonnette. Cette partition introduit une discontinuité dans le flux automobiles propice à la modération de la vitesse. Elle dégage par ailleurs un large espace piéton au droit des commerces et autour de la fontaine déplacée de manière pertinente à l'articulation entre la place, le temple et la ruelle arrière. La position centrale et dégagée de la surface de stationnement automobile est audacieuse, mais jugée trop peu structurante.

Le projet se développe sur deux plans, l'un composé d'un dallage en pierre, l'autre d'une nappe lumineuse. Le jury note que ces deux propositions proposent une image cohérente mais très urbaine et en décalage avec le caractère du lieu. Notamment, le calepinage au sol ne dialogue pas avec la composition générale de la place et des bâtiments qui la bordent. Le revêtement en pierre évoque une esthétique de placage manquant de sensibilité.

Le concept d'éclairage donne un caractère festif à la place. Le jury doute toutefois de son adéquation avec les usages quotidiens.

Le jury reconnaît le parti fort consistant à proposer comme seul mobilier une longue assise adossée au mur de la place. Cette position est certes confortable de par son exposition favorable au sud. En revanche, elle est en conflit avec les manœuvres et la circulation des véhicules. Le jury déplore par conséquent l'absence de tout autre mobilier, notamment aux endroits où dérouleront les activités quotidiennes, à proximité des commerces ou du temple.



Temps suspendu

Perspective 1, la place la journée



Perspective 2, la place la nuit



Références



Bruno Pissin, architecte, Athènes



Donald L. Katz and Peter Danilov, Urbanists, Melbourne 2002

Coupe AA' de jour, échelle 1:250



Coupe BB' de jour, échelle 1:250



PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 01

MICOCOULIERS

Bureau d'architectes

**Nicolas Reymond Architecture
et Urbanisme**

Rue Lauzin 14 | 75019 Paris | France

Collaborateurs

Nicolas Reymond



Projet n° 02

NOTANYWHERE

Bureau d'architectes

Elisa Castro Baldo architecte

Via Marzia 18 | 06121 Perugia | Italie

Collaborateurs

Bruno Guerri

Ingénieur

Carmine Pacelli Ingénieur

Loc. Percione 66A | 52044 Terontola di Cortona (AR) | Italie



Projet n° 03

SOUS LES PAVES...

Bureau d'architectes

Philippe Laplace architecte

Rue de la Navigation 5 | 1201 Genève | Suisse

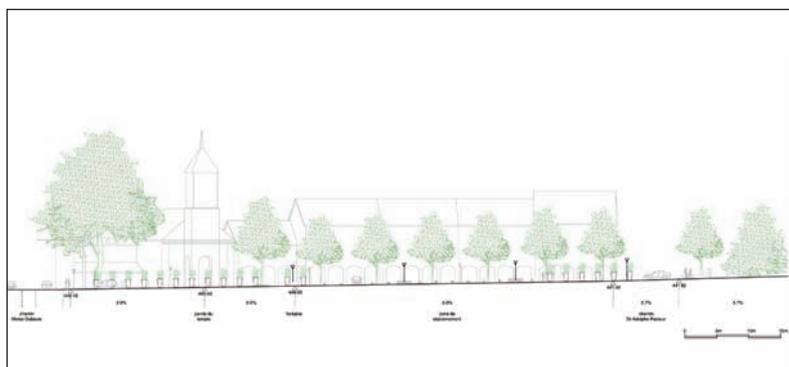
Ingénieur

SCHAEFFER & BARTOLINI SA

Rue du Léopard 1 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Georges Schaeffer | Christophe Personne



Projet n° 04

CAS – 28910

Bureau d'architectes

CASANUEVA ARQUITECTOS

Emilio Pino 6, 8 drcha | 39002 Santander | Espagne

Collaborateurs

Pilar Bartolomé | Aureliano Calderón Arnaiz

Ion Stanciu | Iván calderón



Projet n° 05

ERCC7PBAO

Bureaux d'architectes

Roberto Bacchilega

Via Caterina Sforza 2/A | 40026 Imola (BO) | Italie

Giulia Mazzali

Via San Pier Grisologo 48 | 40026 Imola (BO) | Italie

Ingénieur

Roberto Bortolotti

P. le V. Veneto 3 | Castel San Pietro Terme (BO) | Italie



Projet n° 07

COURSEDEAU

Bureaux d'architectes

Galli Niccolo' architecte

Via della Torricella 11 | 50135 Florence | Italie

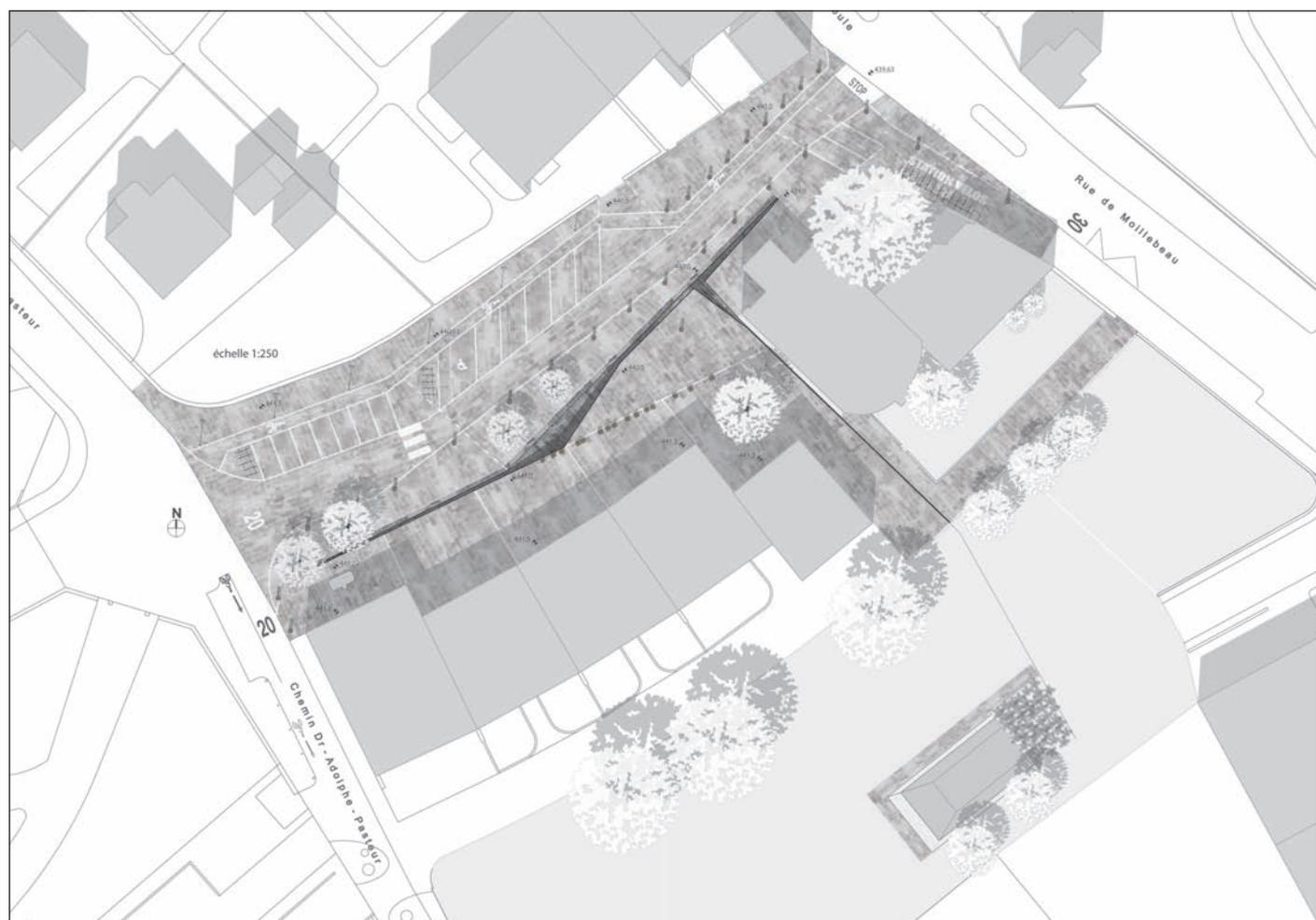
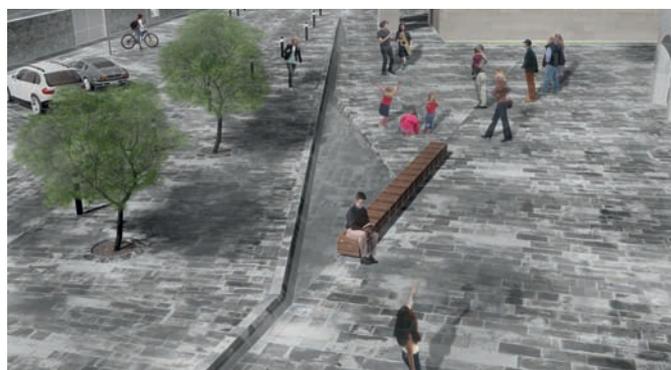
Alessio Coghene architecte

Via Tramontana 38 | Porto Torres (SS) | Italie

Ingénieur

Marco Tilocca Ingénieur

Via Marsiglia 40/A | 07100 Sassari (SS) | Italie



Projet n° 10

L'AIREDUTEMPS

Bureau d'architectes

PEZ ARQUITECTOS SLP

Calle Campomanes 8 | bajo A | 28013 Madrid | Espagne

Ingénieur

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA

Rue de la Fontenette 27 | 1227 Carouge | Suisse

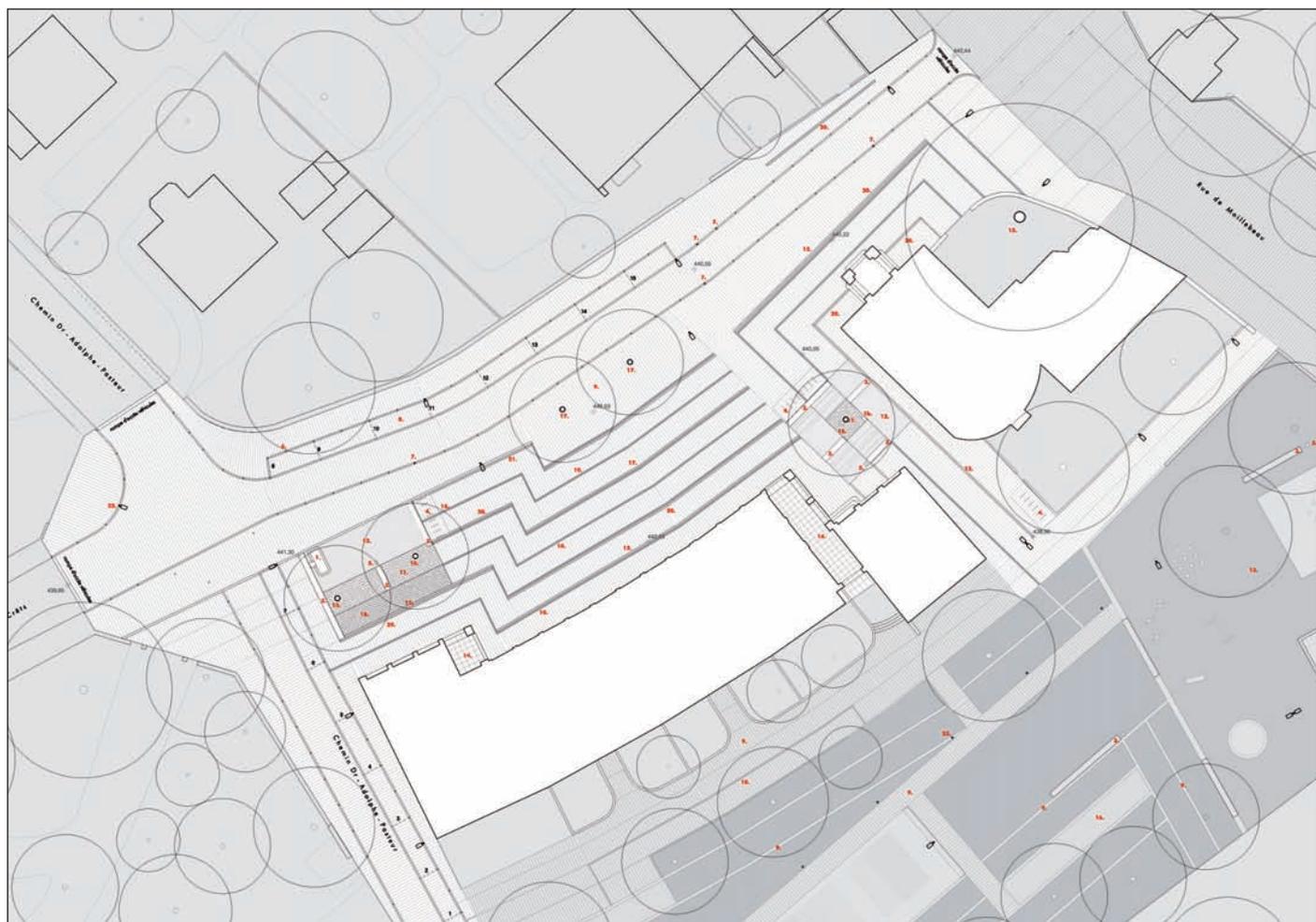
Eclairagistes

François Gschwind Concepteur lumière

Rue Bancel 2 | 69007 Lyon | France

Arquitectura y Agronomia Slp

C. clos de Sant Francesc 18 bxs | 08034 Barcelone | Espagne



Projet n° 11

SONGLINES

Bureau d'architectes

Jacqueline Kissling Architecte
Landschaftsarchitektin BSLA

Hauptstrasse 44 | 9400 Rorschach | Suisse

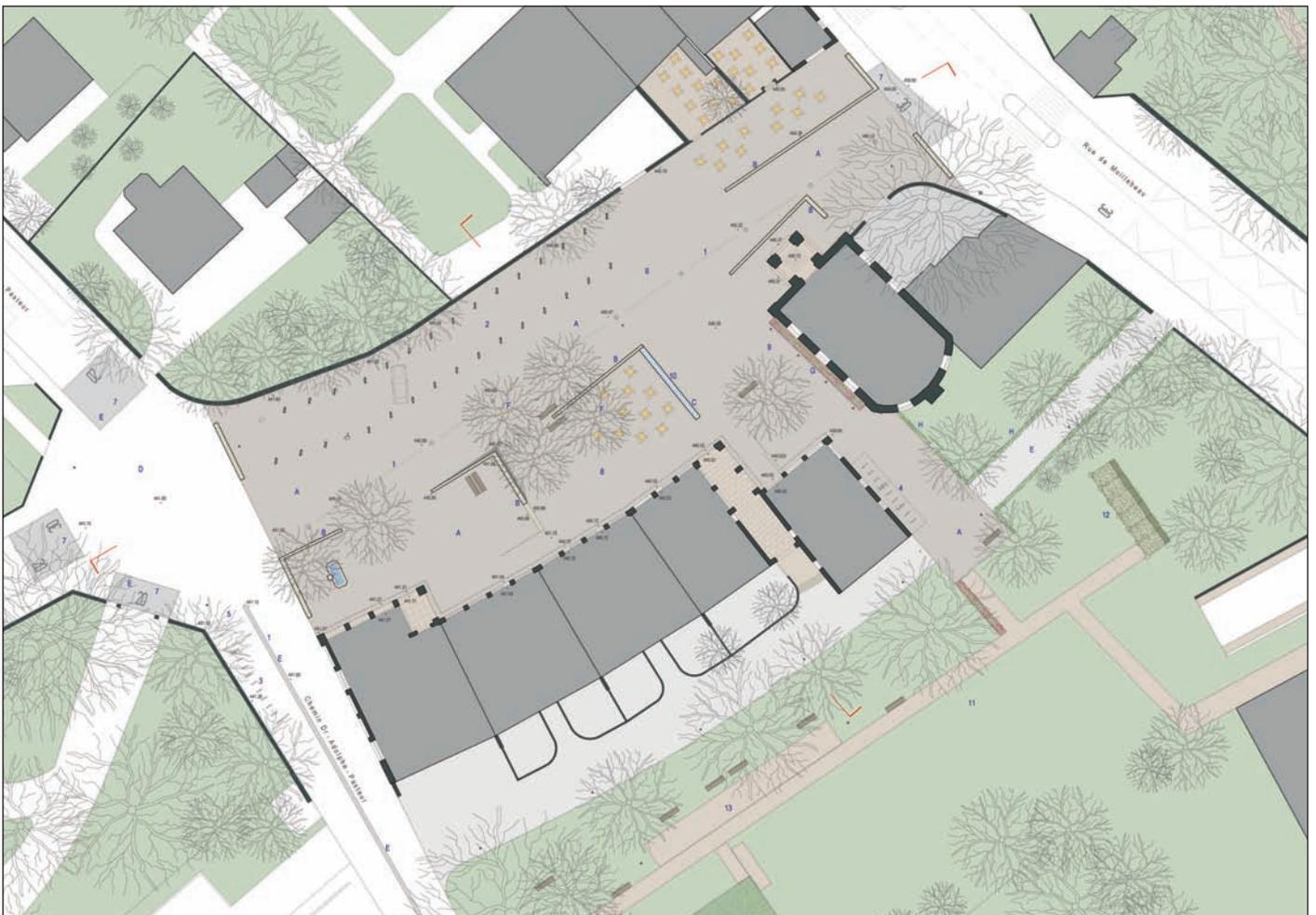
Ingénieur

Furrer und Partner AG Ingenieurbüro

Burgstrasse 7 | 9323 Steinach | Suisse

Collaborateurs

Paul Furrer



Place du Petit-Saconnex
Projets non primés

52

Projet n° 12

place animée

Bureau d'architectes paysagistes

Klötzli Friedli Landschaftsarchitekten AG

Ensingerstrasse 25 | 3006 Berne | Suisse

Collaborateurs

Beatrice Friedli Klötzli | Christoph Läderach | Marianne Friedli

Ingénieur

DIC SA Ingénieurs

Case postale | 1860 Aigle | Suisse

Collaborateurs

Dieter Stucki



Projet n° 14

REVELATIONS

Bureau d'architectes paysagistes

ATELIER HORIZON

Rue Robert Desbiolles 15 | 74240 Gaillard | France

Collaborateurs

Magali Braja

Ingénieur

PERRETEN & MILLERET SA

Rue Jacques-Grosselin 21 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Erik Langlo | Marc-André Mottier



Projet n° 15

Bellflower

Bureau d'architectes paysagistes

La Touche Verte | Marc Junod

Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Cécile Albana Passet | Raphael Dupraz

L'Observatoire International Inc.
Lighting designers and consultants

Collaborateurs

Gillabert Etienne

Ingénieur

sd ingénierie Genève SA

Rue de Lyon 75 | Case postale 550 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Pascal Vincent



Projet n° 16

CONFESSIONS

Bureau d'architectes

MIDarchitecture Sàrl

Rue Louis-Favre 27 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Mical Mercier Oulevey | Muriel Zimmermann

Valeria Mogavero | Kathelijne Reijse Sallet



Projet n° 17

ÉCLAIRCIE

Bureau d'architectes paysagistes

MAN MADE LAND

Bohne Lundquist Mellier GbR

Schillerpromenade 38 | 12049 Berlin | Allemagne

Collaborateurs

Alexandre Mellier | Christian Bohne | Anna Lundquist

Ingénieur

GIRUS SAS

Rue Francis Carco 1 | 69120 Vaulx en Velin | France

Collaborateurs

Rabah Zentar | Yoann Mirabel | Nicolas Pes

Cyril Zak Gardiol



IMPRESSUM

Place du Petit-Saconnex
Impressum

Editeur
Ville de Genève
Département des constructions
et de l'aménagement

Graphisme
Virginie Fürst

Impression et reliure
Atar Roto Presse SA

Nombre d'exemplaires
350

Crédits photographiques
Couverture | Nicole Zermatten
Documentation photographique Ville de Genève

